

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 60

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 12 décembre 2024.

Monsieur Philippe POUPARD est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLÉANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnoud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne		Absente		BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnoud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte		Absente				
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à Béatrice MARTIN			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent		MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques		Absent		LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard		Absent		SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Maryline	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent					
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Phillippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette		Absente		CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		Absent		SOREL	Sylvie	
VERSAUVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNAT'S	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Phillippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

**CADRE DE VIE - HEURES BONIFIEES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AIPF**

La Communauté de communes a institué un dispositif dit d'heures bonifiées au bénéfice des communes membres. Ce dispositif permet aux communes de recourir aux services de l'AIPF en bénéficiant d'une aide de la Communauté de communes jusqu'à une hauteur de 81 heures et un montant de prise en charge différencié entre les 24 premières heures et les 57 heures restantes.

Par délibération du 9 février 2023, la Communauté de communes a reconsidéré les montants de prise en charge par la Communauté de communes pour tenir compte de l'évolution des tarifs de l'AIPF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les nouveaux montants de prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Falaise dans le cadre du dispositif des heures bonifiées sont les suivants :

- ❖ La prise en charge par la Communauté de communes d'un quota de 24 heures au tarif horaire de 16 euros au profit de la commune. Le solde entre le tarif de l'AIPF et la participation de la Communauté de communes est à la charge de la commune :
- ❖ Un quota de 57 heures au tarif bonifié ainsi réparti :
  - 5,40 euros à la charge de la Communauté de communes ;
  - Le solde à la charge de la commune.

La convention avec l'AIPF arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il est proposé de reconduire ce dispositif et signer en conséquence la nouvelle convention à intervenir avec l'AIPF appliquant le principe et les montants approuvés en février 2023. Ce dispositif permet de poursuivre cette aide aux communes, tout en maîtrisant l'évolution des coûts de l'AIPF.

**Le Conseil communautaire**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2024 ;
- Considérant la nécessité de poursuivre le dispositif d'aides aux communes ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

<b>Abstentions : 0</b>	<b>Suffrages exprimés : 65</b>
	<b>Pour : 65</b>
	<b>Contre : 0</b>

- **CONFIRME** les montants et modalités de prise en charge par la Communauté de communes des heures bonifiées au profit des communes ainsi qu'il suit :
  - La prise en charge par la Communauté de communes d'un quota de 24 heures au tarif horaire de 16 euros au profit de la commune. Le solde entre le tarif de l'AIPF et la participation de la Communauté de communes est à la charge de la commune :
  - Un quota de 57 heures au tarif bonifié ainsi réparti :
    - 5,40 euros à la charge de la Communauté de communes ;
    - Le solde à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir avec l'AIPF ;

➤ **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2025.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le : 20/12/2024*

*Et de la publication électronique le : 30/12/2024*

Le Président  
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 014-241400514-20241219-143\_2024-DE